

# PRE-INSCRIPTIONS



# ISTRES SPORTS NAT SYNCHRO

SAISON 2017/2018

## PERMANENCES AU BUREAU

La semaine 25, du lundi 19 juin au vendredi 23 juin

De 17H00 à 19H00

### Pièces à fournir :

- 1 photo d'identité récente
- Fiche d'Inscription Club (avec l'onglet "Règlement intérieur") à télécharger ou retirer sur place, complétée et signée
- Fiche "Autorisation de prise de vue et de diffusion", complétée et signée
- Fiche FFN complétée et signée
- Un chèque de 50 € qui sera encaissé en septembre et sera déductible de la cotisation annuelle.
- Une enveloppe timbrée aux nom et prénom de la nageuse

### **ATTENTION**

*Le Certificat médical d'aptitude à la natation de moins de 3 mois fait l'objet d'une nouvelle réglementation. Il vous sera réclamé en septembre et celui que vous nous fournirez sera valable désormais pour une durée de 3 années (sous certaines conditions qui vous seront expliquées lors de notre AG).*

Merci et à bientôt

Pour tout renseignement complémentaire :

[president.isns@gmail.com](mailto:president.isns@gmail.com)

ou

[isns.secretaire@gmail.com](mailto:isns.secretaire@gmail.com)

ou

Notre site (pour les téléchargements) :

[istres-synchro.fr](http://istres-synchro.fr)